



DE ROUBAIX-TOURCOING

L'Allemagne est menacée d'une grève générale des Cheminots

Le mouvement déclanché prend une grande extension

D'après des dépêches de Berlin, la grève des cheminots a gagné encore du terrain à l'Ouest, de sorte que le trafic des voyageurs et surtout celui des marchandises...

Les avis sont partagés

À Berlin, une réunion des représentants de l'Union des cheminots du district de Gröbe-Berlin s'est prononcée pour une grève de sympathie...

Mesures gouvernementales

Le ministre d'Empire des transports se refuse toujours à entrer en pourparlers avec les cheminots grévistes et prend des mesures pour assurer le trafic des chemins de fer dans la région en grève.

À la Chambre

La Chambre s'est réunie hier après-midi et vota l'ouverture d'un douzième provisoire pour le mois de janvier 1922, pour le budget spécial des dépenses recouvrables.

Le ministre d'Empire des transports se refuse toujours à entrer en pourparlers avec les cheminots grévistes et prend des mesures pour assurer le trafic des chemins de fer dans la région en grève.

Au Sénat

Le Sénat a adopté le projet autorisant le gouvernement à modifier les droits de douane par décret, puis a adopté le budget des P.T.T.

Le Sénat a adopté le projet autorisant le gouvernement à modifier les droits de douane par décret, puis a adopté le budget des P.T.T.

Et voilà la médaille des victimes de l'invasion

Le « Journal officiel » va publier la première promotion de la médaille « des victimes de l'invasion ».

Le « Journal officiel » va publier la première promotion de la médaille « des victimes de l'invasion ».

Un mouvement révolutionnaire a été réprimé à Lisbonne

London, 30 décembre. — Une dépêche du correspondant du « Times » à Lisbonne, annonce qu'un mouvement révolutionnaire qui commençait à éclater dans cette ville, a été réprimé, grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement pour maintenir l'ordre.

WASHINGTON

M. Balfour y a fait une grave déclaration

Washington, 30 décembre. — À l'issue d'une réunion du comité naval, au cours de laquelle M. Sarraut, a formellement refusé, au nom de la France, d'accepter la limitation des sous-marins telle qu'elle avait été proposée par la délégation américaine...

La discussion sur la limitation des sous-marins est close

London, 30 décembre. — D'après le « Daily Mail », les délégués américains ont déclaré que la discussion sur la limitation des sous-marins est définitivement close.

Au Congrès Communiste

Le rapport financier. À la séance de jeudi après-midi la lecture du rapport financier par le trésorier Dondoc provoqua peu d'observations. La cotisation du parti fut fixée à 0 fr. 30 par mois.

LA TACTIQUE ELECTORALE

La fin de la séance fut entièrement consacrée à la discussion de la tactique électorale. Frossard, secrétaire général du parti, prit Daniel Renault exposant la thèse du Comité directeur.

LES SYNDICATS ET LE PARTI

Au cours de la séance de nuit, on vota sur la question de rapports du parti avec les syndicats. Deux thèses étaient en présence : celle du comité directeur (pénalisation des communistes dans les syndicats) et celle de Mayoux, qui préconise l'autonomie des syndicats à l'égard du parti.

LE COMITE DIRECTEUR

Après une discussion très longue et mouvementée à propos de la non défection de Souvarine, délégué à l'Exécutif de Moscou qui fut ensuite renoué, le Congrès avant de se séparer a réélu le Comité directeur du Parti.

Un appel de la C. G. T.

Paris, 30 décembre. — La commission administrative de la Confédération générale du travail a publié un communiqué disant notamment :

Le Bureau fédéral considère désormais que l'heure n'est plus aux polémiques vaines. Les organisateurs de la division ouvrière ont définitivement jeté le masque qui recouvrait leur hypocrisie et ils ont pris nettement la responsabilité de la scission criminelle. Ils ont publié, hier, dans les organes communistes, un appel à la trahison ouvrière. La C. G. T. fera son devoir en considérant la cause de ceux qui écourent l'appel à la désertion.

Dans sa prochaine réunion, la commission administrative de la C. G. T. arrêtera les instructions qui seront communiquées aux syndicats, aux unions départementales et aux fédérations, pour leur indiquer leur devoir, pour les avertir de ne pas tomber dans le camouflage de la C. G. T. trisistémienne.

Le garde-champêtre est inculpé d'assassinat

IL A ETE VAGUEMENT RECONNU. Paris, 30 décembre. — Dans le cabinet de M. Devisse, juge d'instruction, d'importantes confrontations ont eu lieu entre Emile Carrière, le garde champêtre de Champigny et diverses personnes de cette localité. L'un des témoins, M. Bonhomme, charretier, a déclaré que Mlle Lafont, assassinée le 30 avril 1920, s'était trouvée aux prises plusieurs fois avec un individu qui la menaçait parce qu'elle se refusait à se laisser enlever chez elle. Sans pouvoir être autrement affirmé, le témoin a ajouté que cet individu avait les mêmes allures que Carrière.

Un drame s'est déroulé sur la route du Pôle

Christiania, 30 décembre. — L'expédition partis à la recherche des deux membres disparus de l'expédition Amundsen, a trouvé à l'ouest du cap Præmetin, les cendres des os d'un corps brûlé, de balles type norvégien 1914, et d'autres objets.

Les méfaits de "Toto"

assassin présumé

Niant le crime d'Arras, il a raconté sa vie de voleur

Nous avons annoncé hier que l'assassin présumé de la rentière aragoise, Edouard Coupleux, arrêté à Cambrai, était arrivé en gare d'Arras, où il avait été saisi par les cris hostiles de la foule.

Un passé bien rempli

Coupleux, dit « Toto », est né en 1898 à Foutaux, de parents très honnêtes. Tout jeune, il se signala par d'audacieux méfaits. En 1910, on l'enferma à la maison de correction de Loos, où il demeura jusqu'à la déclaration de la guerre. Pendant l'occupation allemande, il travailla pour l'ennemi et trafiqua pour le compte de celui-ci.

Après l'armistice, il s'affilia à une bande de malfaiteurs qui pratiquait en grand le vol de vélos. Recherché par le parquet de Lille, Thionville, Bar-le-Duc et Arras, il parvint à lottir jusqu'à déserter la police, grâce aux bonheurs d'un papier d'identité dont il était porteur.

C'est en septembre dernier qu'il arriva à Arras. Il travailla comme débardeur et comme maçon dans différentes entreprises et fit la connaissance de la fille Joséphine Magnera, qui logeait, comme lui, dans la maison de la rue fort St-Jean. Il quitta son amie après l'avoir escroquée, en laissant son loyer impayé, et c'est pour revoir la jeune fille qu'il serait revenu à Arras la semaine dernière.

Coupleux aurait-il "travaillé" à Lille ?

Il semble que le bandit ait opéré à Lille en août dernier. Vers le 20 de ce mois, M. Louis C... de Mons-en-Barœul, fut victime d'une agression nocturne de la part de deux jeunes apaches, dont l'un serait Edouard Coupleux.

M. Louis C... avant son imprudence de payer avec les jeunes gens dans un estaminet de la rue des Guingettes fut, à minuit, assailli par eux et délesté de son portefeuille contenant 1.500 francs. La police réussit à arrêter l'un des agresseurs, Lhermeyer, mais ne put se saisir de Coupleux, qui avait pris la fuite, revêtu d'un uniforme de chasseur à pied.

Le bandit à l'instruction

L'instruction, le bandit ne semble nullement gêné. C'est d'un ton cynique qu'il a fait le récit de ses exploits, mais il continue à repousser énergiquement l'occasion qui se présente à lui. « Je ferai plutôt vingt mois de prévention que d'avouer quoi que ce soit », a-t-il déclaré.

L'enquête des inspecteurs de la Brigade mobile, Tilloy et Depandelle, a établi que Coupleux serait allé à Cambrai vendredi après-midi, le lendemain du crime, après avoir dépensé 525 francs, produit d'un vol de vélos. Fouillé, on a trouvé dans une fautive poche de sa chemise, une somme de 1.000 francs, dont il n'a pu établir la provenance. Il avait, en plus, en possession d'un livret au nom de Granjean, veuf à Novant (Meurthe-et-Moselle) à un atelier.

L'instruction de cette affaire commencera sans doute la semaine prochaine.

Un drame du travail

UN OUVRIER ET SON FILS ENSEVELIS DANS UNE CARRIERE

Straasbourg, 30 décembre. — Un grave accident vient de se produire dans une carrière de plâtre de Nœyheim. Deux ouvriers carriers, le père et le fils, Rinn, étaient occupés à extraire du plâtre dans la carrière, lorsqu'un éboulement se produisit, entraînant les deux ouvriers. Après de multiples efforts de la part de leurs camarades, Rinn père, qui avait été préservé par un bloc de gypse de plus de 600 kilos, put être dégagé. L'enquête des inspecteurs de la brigade mobile, Tilloy et Depandelle, a établi que Coupleux serait allé à Cambrai vendredi après-midi, le lendemain du crime, après avoir dépensé 525 francs, produit d'un vol de vélos.

Il faut se méfier de la tisane de lierre

ELLE EMPOISONNE. Le Mans, 30 décembre. — Croyant la tisane de lierre terrestre vert efficace contre le rhume, les époux Lamière et leurs deux enfants, habitant rue Saint-Polcaen, au Mans, en absorbèrent une infusion cette nuit. Empoisonnés par ce breuvage, ils ont été transportés à l'hôpital où des soins énergiques les ont rappelés à la vie. Leur état reste grave.

Le facteur mutilé n'est pas manchet

IL ASSOMMA SES AGRESSEURS A COUPS DE BICYCLETTE. Macon, 30 décembre. — M. Dragon, facteur des postes de Neuville-Grand-Champ, mutilé de guerre, accomplissait sa tournée lorsqu'il fut assailli près de Croix-Isoudouard, sur la route de Bourbon, par trois malfaiteurs, qui tentèrent de lui voler son sac de dépêches et ses lettres. Très robuste, il put se dégager et se défendre de ses assaillants. Le plus jeune des agresseurs fut tué à coups de bicyclette, dont il se servit comme d'une masse.

Un coup de force allemand

TOUS LES DETENUS POLITIQUES DE SILSIESE ONT ETE DELIVRES. On mande de Katowitz : Un détachement de Stosstruppen a attaqué la prison de Gros-Streilitz et a délivré tous les détenus condamnés par le tribunal international.

Parmi les prisonniers mis de cette manière en liberté se trouve le fameux Jochke assassin du commandant Montallegre. Sous la protection du détachement allemand, Jochke et ses compagnons de dévotion ont pu regner l'Allemagne.

Une tentative de meurtre

reste inexplicable

La belle-sœur de Thérèse Humbert en a été la victime

Paris, 30 décembre. — Mme veuve Humbert, belle-sœur de Thérèse Humbert et de Jeanan Destrignas, dont on se rappelle le procès dans ce journal, a été victime, au cours de la nuit du 29 décembre, d'une tentative de meurtre inexplicable.

Mme veuve Humbert, qui est âgée de 67 ans, et qui habite au 15, rue de la Harpe, se coucha vers six heures du soir, croyant que le facteur venait de déposer une lettre dans la boîte fixée à la porte de son appartement. Elle se leva et alla ouvrir la porte, mais elle fut saisie par un individu qui était caché dans un massif, bondit sur elle, la frappa à la tête avec un bras droit et prit la fuite. La blessure de Mme Humbert est légèrement et inspire aucune inquiétude. Les gendarmes de Chateau ont commencé des battues qui n'ont pas encore donné de résultats.

Mme Marie-Louise Humbert n'a pu fournir le moindre renseignement sur son agresseur, car la nuit était obscure à ce moment et son agresseur, sortant à l'improviste, de sa cachette, s'était aussitôt après l'agression enfuie.

Quel est le mobile de cette tentative de meurtre ? On cherche en vain à l'établir. Mme Marie-Louise Humbert vit très retirée et sa situation de fortune est plus que modeste. On ne ignore pas à Chateau, à Lille, que l'objet d'une vengeance ? Elle ne se connaît pas d'ennemis.

Enfin, si on avait voulu lui dérober quelques documents, le malfaiteur aurait bien dû s'acharner sur elle, car, dans sa situation, la victime n'aurait pas appelé au secours sur le moment.

La mort tragique d'un fraudeur

ETAIT UN HEROS DE LA GUERRE

Nous avons relaté, en son temps, la mort tragique à la frontière près de Sedan, d'un fraudeur, Auguste Lanciaux, originaire de Valenciennes, qui fut tué d'un coup de revolver par un douanier alors qu'il essayait de passer en France un canot de tabac.

Ces jours-ci — et il s'en est nombreux — qui ont approché la prison allemande de Mons, pendant les années 1917-1918, y ont connu Lanciaux accusé d'espionnage et condamné à mort. Il s'évada en octobre 1918.

Lanciaux faisait partie de la vaste organisation d'espionnage qui relevait tous les renseignements sur la partie du front situé entre Saint-Quentin et Ypres. Sa mission consistait principalement à faire passer de l'Allemagne en Belgique des communications chiffrées déposées à Roisin, dirigées sur Strasbourg, Jemappes, Mons, Bruxelles et de Hollande.

Auguste Lanciaux, prévenu à temps, avait évité l'arrestation. Sa femme avait été condamnée à quinze ans de travaux forcés et envoyée en Allemagne. Le 1er janvier 1917, sachant ses enfants abandonnés et ne pouvant pas résister au désir de les embrasser, Lanciaux entra chez lui nuitamment le lendemain matin il était arrêté et amené à Mons.

Alors que les balles allemandes n'avaient pu l'atteindre, Lanciaux vient de tomber sous les balles de ses compatriotes. Le destin est parfois cruel.

Un novateur qui disparaît

LE PREMIER CONSTRUCTEUR DE BICYCLETES EST MORT

Saint-Etienne, 30 décembre. — Subitement s'est éteint aux ateliers de la Chaleassière, où il était occupé en qualité d'ouvrier, M. Pierre Gauthier, qui fut le premier constructeur français de la bicyclette, et ce fut le 1er janvier, comme le désignent les sportifs qui l'entouraient d'une affection dévouée, était âgé de 63 ans. C'est lui qui, après avoir été constructeur de vélos, tricycles et quadricycles de tous systèmes, créa en France, en 1885, sa première bicyclette.

Durant plusieurs années, il lança divers modèles et construisit intensivement pour de nombreux firmes, jusqu'au jour où l'industrie française du cycle bien assise, très développée, annihila les efforts de l'homme modeste, aux ressources, hélas ! limitées, à qui elle devait son existence et sa prospérité.

Las d'être soldat !

UN JEUNE BELGE S'EST SUICIDE POUR NE PAS RETOURNER A LA CASERNE. A diverses reprises, une jeune recrue originaire d'Ecaussinnes, le nommé Alfred Trigat, soldat au 3e de ligne à Mons, avait déclaré à ses compagnons que la vie de caserne ne lui plaisait pas et qu'il préférerait mourir que de la continuer.

Etant retourné en permission chez ses parents, le malheureux est allé se jeter dans une excavation de carrière remplie d'eau, d'où on ne l'a retiré qu'à l'état de cadavre.

Un sauvetage sur la côte belge

UNE BARQUE DE GRAVELINES A ECHAPPE AU NAUFRAGE. La tempête a jeté à la côte, à Ostende, la drôlette 616 « Germaine », de Gravelines. Les sept hommes de l'équipage ont pu être sauvés par le canot de sauvetage du pilotage.

De la digue une foule énorme a suivi avec anxiété les péripéties de ce drame émuant.

Le plus jeune philosophe du monde

M. Harold Schjelderup a été nommé professeur de philosophie à l'Université de Christiania. L'événement n'aurait rien de remarquable si M. Schjelderup était un savant à lunettes et à barbiche blanche. Or, il a tout juste 25 ans, 25 ans ! A l'âge des illusions et des enthousiasmes, M. Schjelderup entend résoudre les problèmes de la métaphysique traditionnelle. Le plus jeune professeur de Faculté du monde enseigne, comme Aristote à son déclin, la sagesse de l'Émeraude.

CANNES

La Conférence interalliée durera dix jours

Cannes, 30 décembre. — On déclare de source autorisée, que la Conférence commencera le 6 janvier, à 10 heures du matin, pour prendre fin le 15 janvier.

Les délégations travailleront, chaque jour de 10 heures du matin à 13 heures, et de 15 heures à 18 ou 19 heures.

La France compte 39.402.739 habitants

PAR RAPPORT A 1911, IL Y A UNE DIFFERENCE EN MOINS DE 2.104.975. Paris, 30 décembre. — L'« Officiel » a publié le recensement de la population française en 1921. Le chiffre total de la population, c'est-à-dire y compris celle d'Alsace et de Lorraine en laissant à part la population qui est fixée en Algérie, aux colonies, dans les pays de protectorat et à l'étranger, est évaluée à 39.402.739 habitants.

En 1911, il avait été évalué à 39.604.992. Le chiffre des habitants de l'Alsace-Lorraine est de 1.709.749.

Le chiffre de la population des 87 départements d'avant guerre est de 37.500.017, d'où il résulte qu'en 1921, une différence en moins de 2.104.975.

Pour les anciens prisonniers de guerre

UNE NOUVELLE TENTATIVE POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITES DE NOURRIURE

M. Durafour, député de la Loire, qui avait déposé, le mois dernier, une proposition de résolution pour le paiement d'une indemnité de nourriture, aux anciens prisonniers de guerre, vient de saisir la Chambre d'une nouvelle résolution.

Cette proposition de résolution est ainsi rédigée : La Chambre invite le Gouvernement à proclamer le principe de la création de anciens prisonniers ou de leurs familles vis-à-vis de la nation, à raison de la part qu'ils ont prise à leur entretien et leur nourriture pendant la durée de leur captivité, et remet à une loi ultérieure le soin de fixer la quotité de cette créance et les moyens financiers propres à en assurer le règlement.

MM. Pasqual, Girod, Pierre Robert, Antériou, Adolphe Chéron, ont contresigné cette proposition, qui pose avec une modération et une force impressionnante, un des plus importants problèmes de la guerre.

Un écho du siège de Mauberge

DES BRAVES CHEMINOTS TOURNAISIENS ONT ETE RECENSEES

Le 8 septembre 1914, pour ne pas être faits prisonniers lors de la reddition de la place de Mauberge, 500 soldats français quittèrent le fort des Esbarts avec armes et bagages et arrivèrent exténués à Combrés-Ésart. Des fonctionnaires français les dirigèrent aussitôt sur Callenelle pour éviter qu'ils ne fussent pris par les Allemands déjà venus à leur poursuite.

M. Lefebvre, aujourd'hui commissaire central à Tourcoing, qui se trouvait là, se rendit aussitôt à Tournai et obtint d'employés du chemin de fer de l'Etat dévoués, courageux et patriotes la formation d'un train spécial qui expédia à Callenelle, embarqua nos compatriotes et à grande vitesse les conduisit à Dunkerque.

À cette époque, Tournai était déjà sous le domination allemande et ce qui exposait les personnes prêtant assistance à des soldats français à la peine de mort. L'acte de nos voisins de Tournai n'en était donc que plus méritoire. Pour récompenser leur vaillance et conduite, le Gouvernement vient de leur attribuer la médaille d'honneur en argent du courage et du dévouement. Les titulaires de ces distinctions sont :

M. Cappe Eugène, contrôleur des chemins de fer de l'Etat belge à Tournai; Vanclief Fernand, sous-chef de station à Tournai; Lefebvre Fernand, chef garde à Tournai; Meyfroid Gustave, mécanicien des chemins de fer de l'Etat belge à Tournai; Delvaux Alfred, chauffeur des chemins de fer de l'Etat belge à Tournai.

Les maisons de bois pour les régions dévastées

UN ECHANTILLON ALLEMAND EST PRESENTE A CHAULNES

Le gros œuvre de la première maison allemande élevée dans la région est à peu près terminé et on peut, dès maintenant, juger de l'ensemble. Le bâtiment s'élève bien en vue, en bordure de l'avenue de la gare de Chaulnes, un aspect extérieur n'est pas disgracieux. Il rappelle celui des chalets suisses. Trois pignons à toits inclinés lui donnent une allure à la fois désagréable et caractéristique. La construction est composée de deux logements de cinq pièces, (y compris la cuisine) et une annexe accolée aux pignons latéraux. Les chambres de l'unique étage sont mansardées, mais spacieuses.

Les travaux ont été exécutés par des ouvriers français ou italiens, sous la direction d'un architecte allemand. Le prix total de cette maison provisoire en bois sera de 32.000 francs (frais de douane compris, soit 4.000 francs par pièce habitable).

Un déserteur évadé cambriola son colonel

IL COURT ENCORE. Châteaurenau, 30 décembre. — Le principal auteur du cambriolage de la maison du colonel Michel a été identifié. C'est un déserteur du 90e régiment d'infanterie qui, pendant qu'il était détenu, en prévention de conseil de guerre, réussit à s'évader en perçant le mur de sa cellule. Ce déserteur, connu sous le nom de André Pouchonaud, se cache dans la région.

Une caravane a été enfouie dans les neiges

HOMMES ET BETES DE SOMME ONT ETE RETROUVES GELES. Constantinople, 30 décembre. — Une caravane de 30 voyageurs, partie de Balbouri (Anatolie orientale) pour atteindre un port de la mer Noire, a été prise par un tourment de neige. Hommes et bêtes de somme ont gelé. Les cadavres ont été découverts quelques jours plus tard enfouis dans les neiges.

UNE BANDE

de Trafiquants d'or

Une vingtaine d'incolpes comparaitront devant le tribunal de Béthune.

En mars dernier, une lettre anonyme dénonçait Mme Lepoux Narcisse, d'Esvelles, comme ayant remis 5.000 francs d'or contre 9.000 francs de bijoux à Fernand Beaucourt. Celui-ci faisait le trafic de l'or pour le compte d'un négociant de Tourcoing qui, avant la guerre, avait habité Pont-à-Vendin.

L'or était déposé chez Mme Paul Carlet, 30 rue de Brunet, sa belle-sœur, celle dernière voyant aussi pour recevoir les bijoux. Le négociant venait de temps à autre, accompagné d'un jeune homme, accompagné de deux hommes, échanger l'or au dépôt chez elle.

Ainsi informée, la gendarmerie eut une enquête. Elle apprit que Fernand Beaucourt, ancien cultivateur, habitait à Béthune, menait aujourd'hui une vie de débauché et fréquentait de nombreux vicieux. D'autre part, le « Jeune homme » venait régulièrement à Pont-à-Vendin où il faisait passer des bijoux, mais en réalité, pour y venir chercher l'or que son agent mettait en dépôt à Béthune tenu par Mme Carlet.

Les recherches continuèrent et une vingtaine de personnes furent inculpées dans cette affaire de trafic d'or.

Appelés devant le juge d'instruction, tous les inculpés reconnaissent avoir remis de l'or aux agents du négociant, mouvement des bijoux assez importantes allant de 22 à 75 %.

Ce sont : Paris Auguste, 43 ans, cultivateur, 22 rue des Carreaux, à Tournai; Grandjean 22 ans, rue des Ayeles, à Bourghes; Dandieu Norbert, 25 ans, cultivateur, route de Loos, à Grœny; Meyfroid Alfred, 50 ans, rue de Valenciennes, à Valenciennes; Chemin Hippolyte, 62 ans, ancien directeur de la Rue, à Meurchin; Lefebvre Clémentine, veuve H. 58 ans, ménagère, à Meurchin; Lepoux Narcisse, 38 ans, cultivateur, France-Hoe, à Esvelles; Hochester André, 33 ans, ancien directeur, 36 ans, ouvrier, à Pont-à-Vendin; Thorez Gabriel, 38 ans, cabaretier, à Pont-à-Vendin; Pelletier Amélie, femme Coyez, 33 ans, ménagère, route de Lens, à Grenay et Léon-Coyez, femme Lemire 32 ans, débitante de tabac, rue Besse, à Pont-à-Vendin, ont touché des primes pour avoir indiqué des possesseurs d'or aux trafiquants.

Mahie Arthur, 46 ans, cultivateur, débitant à Valenciennes; Boffettes, Desallouard Alfred, rue Nationale, à Valenciennes; Lefebvre Guillaume, 28 ans, marchand de jambons à Moutoux, nient.

Quant à M. Marlin Alexandre, 41 ans, négociant en jambons, rue Emile-Zola, à Lens, il n'a pas eu à verser le trafic de l'or dans la région.

Beaucourt François, 39 ans, volurier, demeurant rue Basse, à Pont-à-Vendin, reconnaît avoir servi d'intermédiaire en faisant des démarches de plusieurs personnes qui remettaient l'or au dépôt de Chaalnes, à Tourcoing, pour avoir indiqué des possesseurs d'or aux trafiquants.

Enfin, Lefebvre Gaston, 20 ans, demeurant 107 rue de Valenciennes à Valenciennes, le principal agent de la bande, il serait arrivé à Valenciennes à l'instigation de mille francs d'or. Afin de payer les primes aux personnes qui lui remettaient la précieuse matière, Lefebvre se procurait de l'argent à la banque de Chaalnes, à Tourcoing, où un dépôt de fonds avait été effectué par son frère Guillaume, 28 ans, négociant en jambons, Boulevard Carnot à Moutoux, qui lui avait remis un chèque de 500 francs. Malgré cette précision, Lefebvre Guillaume, chez lequel on déposit l'or récolté, ne les faits et prétend ignorer ce qui frise Gaston se livrant au trafic de l'or.

Tous les inculpés ont été libérés en liberté provisoire en attendant de comparaître devant le tribunal.

Les ouvriers du gaz de Lille ne feront pas grève

À la suite de l'entrevue qui s'est tenue hier à l'Office départemental de placement de Lille, les ouvriers du gaz ont obtenu un avenant au contrat de travail de 100 centimes qu'ils réclamaient. Toute menace de grève est écartée.

L'affaire Jonville

L'AVOCAT DES INCULPES AURAIT DEVOUE UN CAS DE CASSATION

On connaît cette affaire : Les frères Jonville, de Roubaix, inculpés d'intelligence avec l'ennemi pour avoir notamment vendu pendant l'occupation du charbon de provenance allemande à la population de Roubaix et des environs, furent, en 1920, poursuivis par le Conseil de guerre qui, par la suite, se décerna de ce chef un arrêt de condamnation de 20 ans de prison et de la déportation. Ce fut M. le juge d'instruction Gobert qui le procureur de la République chargea d'informer à cet égard. Ce magistrat clôtura ses investigations par un non-lieu en faveur des inculpés.

Cependant, il fut fait opposition à cette mesure et le Conseil de guerre nomma un conseiller, afin d'enquêter sur les faits et sur le cas des frères Jonville.

On sait ce qui survint : le conseiller en question rédigea un rapport qui amena l'arrestation des deux inculpés, actuellement incarcérés en la prison de Cuincy.

Cependant, l'avocat défenseur des intérêts des frères Jonville, prétendit avoir relevé une illégalité dans le rapport du conseiller d'appel précité, c'est, au nom de ses clients, pourvu en cassation.

La Cour de cassation dont l'arrêt sera rendu le 5 janvier prochain, déciderait en même temps si les inculpés peuvent être renvoyés devant les assises et bien au non-lieu rendu par M. le juge Gobert était justifié.

Des policiers tortionnaires ont été condamnés

Lyon, 30 décembre. — Le mois dernier un nommé R..., mécanicien dentiste était appréhendé par deux inspecteurs de la sûreté lyonnaise qui le soupçonnaient de puis longtemps de pratiquer le vol à la tire dans les trains. Conduit au Palais de Justice, R... fut élargi faute de preuves. Quelques jours après R... portait plainte contre les deux inspecteurs P... et J... les accusant de s'être livrés sur sa personne en vue d'obtenir des aveux, à de graves sévices.

L'instruction conduisit au renvoi de l'affaire en police correctionnelle. Malgré leurs dénégations, et malgré le témoignage à charge de M. Naud, sous-chef des Sûrétés, les deux inspecteurs furent condamnés à M. P... à huit jours de prison et M. J... à quatre jours de la même peine. Tous deux sans aveux.